



Agence d'ingénierie pour
entreprendre autrement

Rencontre nationale des pilotes régionaux du DLA

Avisse OI - mise en œuvre des avenants FSE+ DLA

04 décembre 2024

Sommaire

- 1. OI Avise : responsabilités, dates et chiffres clés pour le DLA**
- 2. FSE+ DLA : périmètre, éligibilité des dépenses et leviers de mobilisation**
- 3. Avenants FSE+ DLA : objectifs, calendrier, méthodologie et enjeux**
- 4. Q&A**



1. OI Avise : responsabilités, dates et chiffres clés pour le DLA



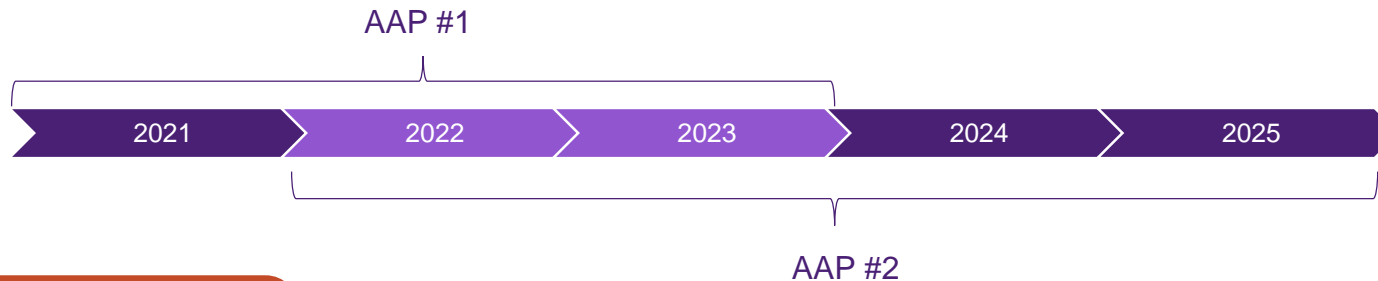
L'OI Avise est en charge de :

- Mettre en œuvre la programmation FSE+ conformément :
 - Au périmètre de sa convention de subvention globale avec la DGEFP MPN
 - Au cadre de gestion et de contrôle défini au niveau européen et national
- L'OI Avise applique ainsi l'évolution de méthodologie telle que définie à date par la DGEFP
- Piloter et déployer le financement FSE+ du DLA au niveau national avec 3 objectifs :
 - Egalité de traitement
 - Homogénéisation
 - Simplification

OI Avise : dates et chiffres pour le DLA

Dates clés

- Septembre 2022 : lancement du 1^{er} AAP pour couvrir les années 2021 à 2023
- Septembre 2023 : lancement du 2^{ème} AAP pour couvrir les années 2022 à 2024
- T1 2024 : ouverture du module MDFSE+ pour réaliser les premiers contrôles de services faits (CSF)
- Décembre 2024 : lancement des avenants du 2^{ème} AAP pour intégrer la revalorisation du CSU



Chiffres clés (au 30/11/2024)

	AAP # 1 (NATIOI85)	AAP # 2 (NATIOI675)
Période réalisation	2021-2023	2022-2025
Nombre de structures conventionnées	63	72
FSE conventionné (k€)	6 928	10 229
Avances versées (k€)	1 608	2 046
Crédits nets versés (k€)	2 400	0



2. FSE+ DLA : périmètre d'intervention, éligibilité des dépenses et leviers de mobilisation

FSE+ DLA : périmètre d'intervention

Le FSE finance toute l'activité des DLA régionaux et départementaux conformément au CAN :

Extraits du Programme national FSE+ :

*« Les opérations [FSE] consistent ainsi à soutenir les structures porteuses du DLA dans la **mise en œuvre de leur accompagnement DLA** »*

*« Conformément au référentiel d'activité des DLA départementaux et régionaux du **cadre d'action national**, l'opération [FSE] consiste à **de l'animation, du pilotage et de l'accompagnement.** »*

FSE+ DLA : éligibilité des dépenses

Le budget FSE+ est calculé selon les modalités suivantes :

- ETP : éligible pour les chargés et responsables d'accompagnement
- Nombre d'heures : 1 ETP / an = 1 607h / an
- CSU : taux horaire harmonisé au niveau national, indexé sur l'inflation
- Forfait à 40% : couverture des autres dépenses de l'activité DLA

	Année N
ETP	1,50
Nombre d'heures	2 410,50
CSU*	28,27 €
Dépenses de personnel	68 145 €
Forfait 40%	27 258 €
Budget FSE+	95 403 €

* révisé à partir du 01/07/2024

Les dépenses éligibles pour le FSE+ ne couvrent pas toujours l'intégralité des charges réelles d'un DLA, composées de :

- Masse salariale
- Achats de prestations
- Autres dépenses directes
- Dépenses indirectes de fonctionnement

	Année N
Masse salariale	80 000,00 €
Prestations de conseil	110 000,00 €
Autres dépenses directes et indirectes	14 000,00 €
Budget DLA	204 000 €

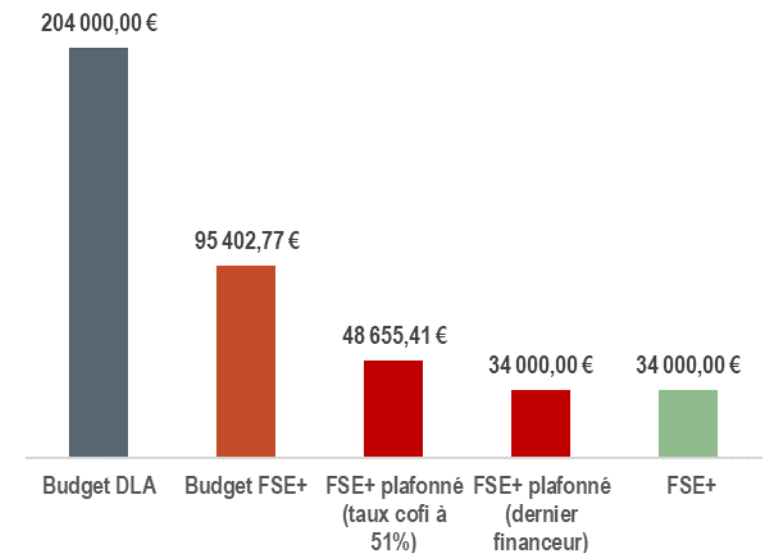
% Budget FSE+ / Budget DLA	47%
-----------------------------------	------------


FSE+ DLA : leviers de mobilisation

Pour augmenter le FSE+, il est nécessaire de mobiliser des ressources internes éligibles (i.e. chargés et responsables DLA)


en respectant deux conditions :

- Le FSE intervient en dernier financeur
- Le taux de cofinancement du FSE est inférieur ou égal à 51% ou 85% (DROM)





3. Avenants FSE+ DLA : objectifs, calendrier, méthodologie et enjeux



Avenants FSE+ DLA : objectifs

Révision du CSU

Pour mieux correspondre aux évolutions économiques et salariales

- Révision du CSU à partir **du 1^{er} juillet 2024 : +15,83%**
- Sur la base du **dernier indice INSEE** « *salaires mensuels de base du secteur tertiaire* » disponible au 1^{er} juillet 2024

Le calcul du CSU ajusté est le suivant :

$$32,74 \text{ €} = \text{CSU initial (28,27€)} \times (117,1 / 101,1)$$

Contrôle du surfinancement

Pour mettre en œuvre l'évolution de la méthodologie décidée par la DGEFP et s'assurer que le FSE intervient en dernier financeur :

- Les budgets annuels du DLA devront être communiqués par le porteur
- Tous les financeurs du DLA devront être déclarés en cofinanceurs du budget FSE+
- Des attestations de cofinancement signées devront être fournies à l'OI pour tous les cofinanceurs

Avenant : calendrier prévisionnel

Juillet - Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	T2 2025
<p>Audit de la Commission européenne</p> <p>Préparation de la conduite du changement</p>	<p>4/12 Séminaire national DLA</p> <p>5/12 Communication aux porteurs DLA</p> <p>13 et 16/12 Organisation de premiers webinaires aux porteurs</p>	<p>Création des avenants par l'OI sur MDFSE+</p>	<p>Actualisation du plan de financement et rédaction des demandes d'avenant dans MDFSE+</p>	<p>★ 28/2 Objectif de finalisation des demandes d'avenant</p> <p>Instruction des demandes d'avenant</p>	<p>Comité de programmation des avenants</p>

Avenants FSE+ DLA : méthodologie

L'OI Avise va :

- Informer les 72 structures porteuses conventionnées pour l'AAP 2022-2025
- Fournir des outils (mode d'emploi, outil de calcul/aide à la décision, trame de demande, FAQ)
- Organiser des webinaires
- Ouvrir les accès au module avenant dans MDFSE+

En pratique, les structures porteuses du DLA conventionnées devront :

- **Transmettre le budget du DLA**
- Elaborer le budget FSE+
- Définir le montant et le taux de cofinancement FSE+
- **Définir la quote-part des autres financeurs pour équilibrer le budget FSE+**
- **Obtenir des attestations de cofinancement**

Avenant FSE+ DLA : focus sur le budget DLA

Les structures porteuses devront communiquer le budget annuel de l'activité DLA pour chaque année conventionnée, précisant :

- Dépenses : masse salariale, prestations, autres dépenses directes, dépenses indirectes de fonctionnement
- Produits (hors FSE+) : subventions d'exploitation, autres produits

Au moment de la demande d'avenant, les budgets annuels seront basés sur :

- 2022-2023 : des comptes arrêtés et des comptes-rendus financiers (Cerfa)
- 2024 : un atterrissage/meilleur estimé ou des comptes arrêtés (Cerfa)
- 2025 : des données prévisionnelles

Au moment du bilan et du contrôle de services faits, les budgets annuels et une extraction détaillée des comptes de classe 7 seront demandés pour s'assurer que tous les financeurs sont déclarés

Avenant FSE+ DLA : focus sur la quote-part des cofinanceurs

Pour s'assurer que le budget FSE+ est équilibré, une quote-part des subventions des financeurs devra être allouée au Budget FSE+

	Année N
Budget DLA	204 000,00
Financeurs DLA (hors FSE+)	170 000,00

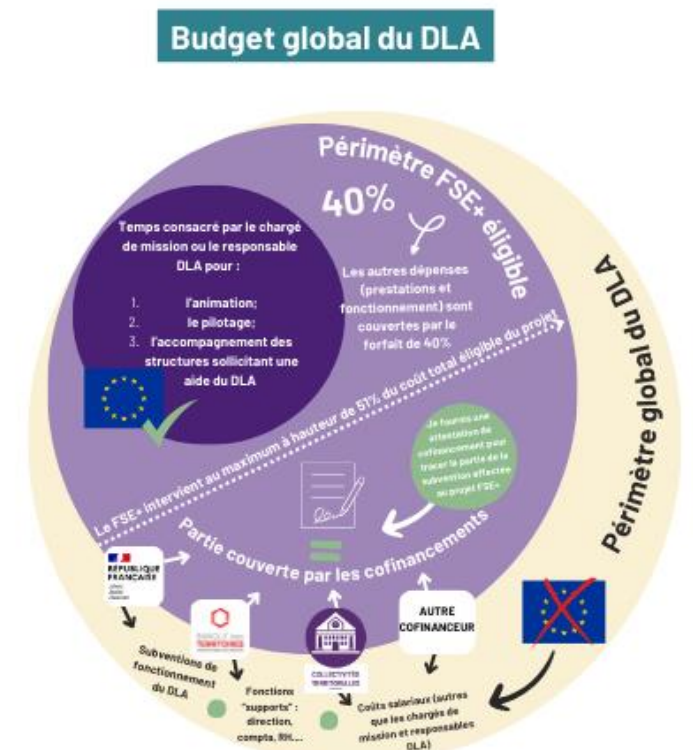
Budget FSE+	95 402,77
Part FSE+	34 000,00
Part Cofinanceurs	61 402,77

➤ Comment affecter les 170k€ au cofinancement du Budget FSE+ ?

Deux options :

- Affectation à 100%
- Affectation < 100% : la quote-part devra être justifiée

NB : un outil d'aide à la décision sera mis à disposition des porteurs



Avenant FSE+ DLA : focus sur les attestations de cofinancement

Une attestation de cofinancement devra être établie et signée pour chaque financeur dont la subvention est partiellement affectée au budget FSE+ (<100%)

Au moment de la demande d'avenant, les documents suivants seront demandés :

- 2023 : conventions + attestations de cofinancement signées + preuves de paiement
- 2024 : conventions + attestations de cofinancement signées + preuves de paiement
NB : le cas échéant, le porteur devra fournir une justification de la quote-part de chaque financeur et s'engagera à fournir les attestations de cofinancement lors du prochain bilan
- 2025 : conventions, le cas échéant les conventions pluriannuelles

Au moment du bilan et du contrôle de services faits, les conventions, les attestations de cofinancement signées et les preuves de paiement devront être fournies pour chaque financeur



Aucun crédit FSE+ ne sera versé sans avoir obtenu toutes les attestations de cofinancement



4. Q&A





Merci !



Cofinancé par
l'Union européenne

 **MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE,
DE L'INTÉRÊSSEMENT
ET DE LA PARTICIPATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**BANQUE des
TERRITOIRES**

